

📄 Cette formation est proposée par l'ADEME

Adapter son territoire d'Outre-Mer au changement climatique – Se mettre en marche vers une stratégie d'adaptation

Cette formation spécifique Outre-Mer permet de comprendre comment prendre en main l'adaptation au dérèglement climatique pour son territoire



100% des stagiaires satisfaits par cette formation

Adaptation au changement climatique

Action de Formation

👤 Association, Entreprise, Collectivité, État - Établissement public

🕒 21h

€ 1500€

Présentiel

Code module : CLIMAT48A

Mis à jour le : 01/06/2026

À qui s'adresse la formation ?

Le public cible

Merci de consulter la rubrique prérequis avant de vous inscrire !

Chargés de mission au sein des collectivités, Bureaux d'études qui accompagnent les collectivités

Pour les sessions organisées en région, la priorité sera donnée aux participants de la région organisatrice.

Les prérequis

Avoir réalisé le e-learning de prérequis CLIMAT47 - Adapter son territoire au changement climatique - Outils et méthodes pour l'adaptation

Toute demande d'inscription réalisée sur cette formation sera **systématiquement refusée** si le prérequis mentionné ci-dessus n'a pas été réalisé en amont, dans son intégralité.

Objectifs

Les objectifs de la formation

- **Savoir expliquer** les enjeux et concepts clés de l'adaptation au changement climatique pour les collectivités
- **Savoir réaliser** un diagnostic de vulnérabilité et mobiliser les parties prenantes
- **Savoir élaborer** une stratégie et mettre en place un plan d'actions adaptation, ainsi qu'un système de suivi du plan d'actions

Programme

Le programme détaillé

- Contexte et enjeux de l'adaptation au changement climatique
- Diagnostic des effets du changement climatique
- Définition d'une stratégie et d'un plan d'actions
- Mise en oeuvre et promotion d'une politique d'adaptation
- Enjeux sectoriels spécifique Outre-Mer
- Echanges d'expériences

Durée

21h

Les modalités pédagogiques

Cette formation est délivrée en présentiel. Exposés, cas pratiques, jeux de rôles, travaux en groupes, présentation d'outils, échanges

Les modalités d'évaluation

Avant la formation

Le participant complète un questionnaire de positionnement sur son niveau de compétences et de connaissances ainsi que sur ses attentes, en termes d'enjeux, de contenus et d'apports.

Pendant la formation

Tout au long de la formation, le formateur évalue la progression de l'apprenant au travers de travaux en groupe sur des cas pratiques.

A l'issue de la formation

Le formateur valide l'acquisition des connaissances et des compétences du stagiaire.

Le stagiaire complète un questionnaire d'auto-évaluation sur son niveau de compétences acquises.

L'équipe pédagogique

Responsable pédagogique : Natalie Baart – ADEME

Responsable thématique : Aude Bodiguel - ADEME

Formateurs : Stéphane Simonet – Actierra Jennifer Meyer - ECO 2 Initiative

Tarif

Pour les entreprises (publiques ou privées) : 1500 €

L'ADEME prend en charge les coûts pédagogiques pour les entreprises disposant de l'Agrément ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale).

La formation peut faire l'objet d'une prise en charge financière par l'opérateur de compétences (OPCO) auquel est affilié votre entreprise. [L'identifie quel est mon OPCO](#)

Pour le secteur public (hors entreprise) et associatif : les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'ADEME.

Pour consulter la prise en charge des frais de déjeuners, cliquez [ICI](#)

Toute absence non justifiée sera facturée comme précisé dans l'article 4 de nos [conditions générales de vente](#).